

ZFE : les Fresnois appelés à s'exprimer

Le 20 avril 2021

La Ville de Fresnes participe à la mise en place de la deuxième étape de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) à l'intérieur du périmètre de l'A86 portée par la Métropole du Grand Paris. À cette occasion, elle lance une consultation publique jusqu'au 19 mai.

Les habitants sont appelés à découvrir et donner leur avis sur les mesures de restrictions de circulation qui entreront en vigueur à Fresnes, à compter du 1^{er} octobre. Concrètement, les véhicules disposant de la vignette Crit'air 4 et 5 et les non classés seront interdits de circulation du lundi au vendredi de 8h à 20h sur tout le territoire de la commune.

Comment participer à la consultation ?

Les habitants peuvent s'exprimer depuis la plateforme dédiée mise en place par la Métropole du Grand Paris <https://zfe-planclimat-metropolegrandparis.jenparle.net>, également accessible depuis le site fresnes94.fr.

Le projet d'arrêté le dossier d'étude et un registre papier sont aussi disponibles en Mairie. En raison de la situation sanitaire, il convient de prendre au rendez-vous au préalable auprès du service urbanisme. Les avis des habitants peuvent également être transmis par courrier à l'Hôtel de Ville, 1 place Pierre et Marie Curie 94260 Fresnes.

La ZFE à Fresnes

À Fresnes, 10,5% des véhicules fresnois sont concernés par ces restrictions. C'est pourquoi la Ville, pleinement investie dans ce dispositif qui vise à améliorer la qualité de l'air, souhaite le faire à certaines conditions, notamment que les voies de l'A86 et A6 soient intégrées dans le dispositif, que les transports en Ile-de-France et le maillage de bus à Fresnes soient améliorés, que la subvention pour le rachat véhicule propre soit étendue aux véhicules Crit'air 1 et 2 et que l'Etat déploie les ressources nécessaires au contrôle du respect de ce dispositif.

Par ailleurs, la Ville vise une mise en application au 1^{er} octobre, en non au 1^{er} juin comme dans les autres villes engagées dans la démarche, après le vote du bilan de la concertation par le conseil municipal.

ZFE 2^e étape - Consultation citoyenne : jusqu'au 19 mai

En ligne sur <https://zfe-planclimat-metropolegrandparis.jenparle.net> ou fresnes94.fr

En mairie, sur rendez-vous (01 49 84 56 56) au service urbanisme, 1 place Pierre et Marie Curie.